

Rapport de développement durable

Collaborer et innover pour mieux bâtir demain

2015





Table des matières

À PROPOS DE
CE RAPPORT

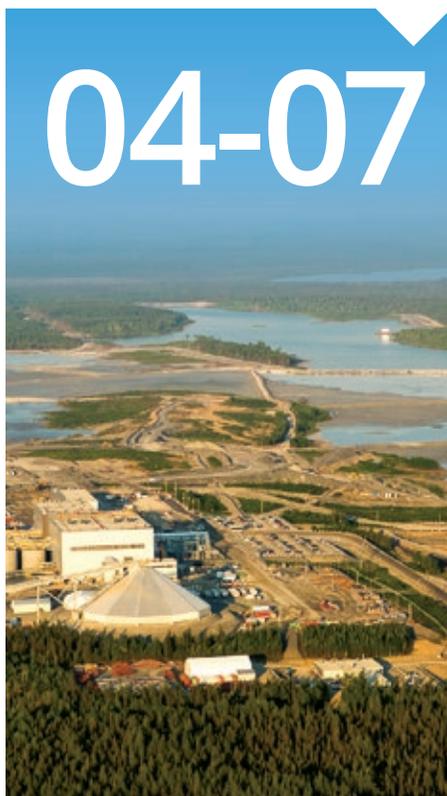
MOT DE LA
DIRECTION

MINE CANADIAN
MALARTIC

NOTRE APPROCHE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



NOTRE ÉQUIPE



PERFORMANCE
EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ

PERFORMANCE
SOCIALE

PERFORMANCE
ENVIRONNEMENTALE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Comparaison du salaire minimum en vigueur et du salaire minimum de la mine Canadian Malartic	16
Tableau 2 : Nombre de rencontres de santé et sécurité tenues avec les employés par département	19
Tableau 3 : Nombre de personnes ayant suivi la formation d'introduction sur la santé et sécurité de la mine Canadian Malartic selon leur lieu de travail	21
Tableau 4 : Statistiques sur la santé et la sécurité	21
Tableau 5 : Prix en santé et sécurité	23
Tableau 6 : Relevé des plaintes reçues à la mine	25
Tableau 7 : Contributions de la mine Canadian Malartic en 2015	30
Tableau 8 : Matières consommées en 2015	39
Tableau 9 : Prélèvements d'eau (mètres cubes)	47
Tableau 10 : Émission de gaz à effet de serre	49
Tableau 11 : Quantités totales de morts-terrains, de stériles et de résidus en 2015	50
Tableau 12 : Volume de déchets produit	51
Tableau 13 : Volume de matières recyclées	53
Tableau 14 : Valeur économique directe générée et distribuée par la mine Canadian Malartic en 2015	57
Tableau 15 : Investissements en matière d'environnement en 2015	58



PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structure de gouvernance de la mine Canadian Malartic	07
Figure 2 : Effectifs de la mine Canadian Malartic	13
Figure 3 : Embauche de personnel	14
Figure 4 : Fréquence combinée	21
Figure 5 : Contributions communautaires du FECM en 2015	33
Figure 6 : Volume des déversements (par produit déversé)	40
Figure 7 : Non-conformités en 2015	41
Figure 8 : Effluent de la mine Canadian Malartic	48



À propos de ce rapport

Fidèle à ses valeurs, la mine Canadian Malartic accorde une grande importance aux pratiques durables et à la divulgation d'information sur sa performance en matière de développement durable.

Ce rapport se veut une mise à jour des activités touchant la santé et sécurité, la communauté et l'environnement dans le cadre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015. Il présente des renseignements détaillés sur nos activités, fait état de notre progression et vous offre une vue d'ensemble de nos principaux enjeux.

Le présent rapport s'inspire des recommandations internationales reconnues pour la production de rapports sur le développement durable, telles que les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI). Il témoigne de notre engagement à l'égard du développement durable et de la gestion responsable des ressources.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à
communiquer avec nous à :
info@canadianmalartic.com

Un mot de la direction

Nous avons investi beaucoup d'efforts en 2015 pour améliorer nos pratiques et développer nos activités que nous souhaitons toujours plus responsables. Notre détermination à maintenir de bonnes performances et à atteindre de nouveaux sommets sont au cœur des activités quotidiennes de la mine Canadian Malartic.

Notre démarche de développement durable a pour objectif principal de faire des choix réfléchis à travers chacune des sphères de notre organisation. Nos décisions sont orientées de façon à mettre tout en œuvre pour que le développement durable continue d'être un point d'ancrage pour tout ce que nous entreprenons et réalisons. Notre équipe s'impose de fortes exigences en matière de gouvernance et de transparence. Nous cherchons à agir sur le moyen et le long terme tout en prenant en compte les préoccupations que peuvent susciter nos activités.

L'année 2015 a été une année de progrès notable. Elle a été marquée par une amélioration significative de nos performances environnementales, par l'établissement d'un dialogue ouvert et par un partenariat renouvelé avec la communauté. L'engagement responsable est une priorité. Il définit la conduite quotidienne de nos activités. Nous pouvons affirmer que la dernière année a été très formatrice pour l'ensemble de notre organisation. Nous savons que la clé réside dans l'écoute et la compréhension de la diversité de points de vue et d'opinions. En écoutant, nous pouvons participer et initier des conversations ouvertes et honnêtes. La transparence et le dialogue sont des gages de succès dans le développement de relations durables, nous en demeurons convaincus.

Les gestes posés lors de la dernière année nous ont permis de faire progresser significativement nos

performances environnementales et sociales. Forts de ces progrès, nous entendons poursuivre nos efforts. Nos valeurs sont à l'œuvre dans tout ce que nous entreprenons. Elles ont guidé nos façons de faire lors de la dernière année et elles continueront à marquer nos actions au cours des prochaines années. Nous savons qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, mais nous sommes particulièrement motivés à poursuivre le travail entamé.

Dans son ensemble, ce rapport exprime notre conviction que la responsabilité sociale est un élément essentiel de notre conduite, et que nous avons l'obligation sociale de faire preuve de leadership dans ce domaine. Il fait également état des réalisations dont nous sommes fiers, mais également des défis que nous avons à relever.

Nous tenons à remercier tous les employés de la mine Canadian Malartic qui, chaque jour, contribuent à améliorer notre organisation. Leur mobilisation autour d'une vision claire a permis de grandes réalisations. Nous souhaitons également témoigner notre reconnaissance aux entrepreneurs, aux actionnaires, aux citoyens des villes de Malartic et de Rivière-Héva, au Comité de suivi Canadian Malartic, au conseil de ville ainsi qu'aux membres des Premières Nations.

*Seul on va vite,
ensemble on va plus loin.*



A handwritten signature in dark ink that reads "Serge Blais".

SERGE BLAIS
Directeur général

Mine Canadian Malartic

La mine Canadian Malartic est la plus grande mine aurifère en exploitation au Canada. Elle est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne. La production commerciale de la mine a démarré en mai 2011.

La méthode classique d'exploitation à ciel ouvert a été choisie en raison de la faible teneur du gisement, de sa proximité de la surface ainsi que des largeurs imposantes des zones minéralisées. Le chargement des stériles et du minerai s'effectue à l'aide de pelles hydrauliques, d'une pelle rétrocaveuse et par des chargeuses sur pneus. Une flotte de camions de production est utilisée afin de transporter les stériles à la halde et le minerai au concasseur.

Le minerai est traité à l'usine, dont la capacité de production représente une moyenne de 55 000 tonnes usinées par jour. L'usine est constituée d'un circuit de concassage comprenant un primaire et un secondaire, suivi d'un circuit de broyage. Le minerai broyé passe par la suite dans un circuit de lixiviation où l'or et l'argent sont dissous puis récupérés par un circuit de récupération au charbon activé pour être finalement coulés sous forme de lingot. Le taux moyen de récupération aurifère de la mine Canadian Malartic est d'environ 89 %. La mine Canadian Malartic a produit sa deux millionième once d'or en septembre 2015.

PERSPECTIVES LE PROJET EXTENSION MALARTIC

La mine Canadian Malartic projette d'effectuer des travaux d'extension de la fosse Canadian Malartic afin de prolonger la durée de vie de la mine en exploitant de nouvelles zones. Ce projet prévoit l'extension de la fosse Canadian Malartic et la déviation de la route 117.

Le premier volet du projet nécessite la déviation d'un tronçon d'environ 4 kilomètres de la route 117 à l'entrée de la ville de Malartic. Cette déviation est nécessaire pour permettre l'exploitation du gisement Jeffrey situé sous la route. Le deuxième volet prévoit l'agrandissement vers le nord-est de la fosse à ciel ouvert (le gisement « Barnat ») actuellement en exploitation.

Ce projet, sous réserve des autorisations gouvernementales à obtenir, permettrait à la mine Canadian Malartic de poursuivre ses activités jusqu'en 2028 et de conserver près de 1 200 emplois durant cette période. Le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en raison, entre autres, de sa capacité de production qui est de plus de 2 000 tonnes métriques par jour. La mine Canadian Malartic a déposé le 13 février 2015 l'étude d'impact sur l'environnement du projet au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* et a répondu au cours de l'année 2015 à deux séries de questions du ministère. Le mandat d'enquête et d'audience publique du *Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)* se tiendra en 2016.

PROJET
EXTENSION
MALARTIC



Notre gouvernance

La mine Canadian Malartic appartient à Agnico Eagle Ltée et à Yamana Gold Inc. Chacune de ces sociétés ayant un pourcentage de participation de 50 %. Ensemble, elles forment le Partenariat Canadian Malartic et la Corporation Canadian Malartic. Le Partenariat Canadian Malartic (PCM) possède et exploite la mine Canadian Malartic, alors que la Corporation Canadian Malartic (CCM) est en charge des projets d'exploration situés en Ontario et au Québec.

Lors de l'acquisition de la mine Canadian Malartic en juin 2014, une gouvernance structurée a été mise en place afin de garantir une saine gestion de la part des responsables impliqués. Dès lors, la haute direction a fait du développement durable une partie intégrante des pratiques d'affaires à l'échelle de toute l'entreprise. Celle-ci veille à ce que nous maintenions notre engagement ainsi qu'une attention prioritaire en matière de pratiques responsables. Nos directeurs et nos employés se sont engagés à respecter les principes éthiques intégrés dans les pratiques et les normes de l'entreprise.

Les activités de la mine Canadian Malartic sont dirigées par un comité d'opération relevant d'un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune des deux entreprises partenaires et propriétaires.

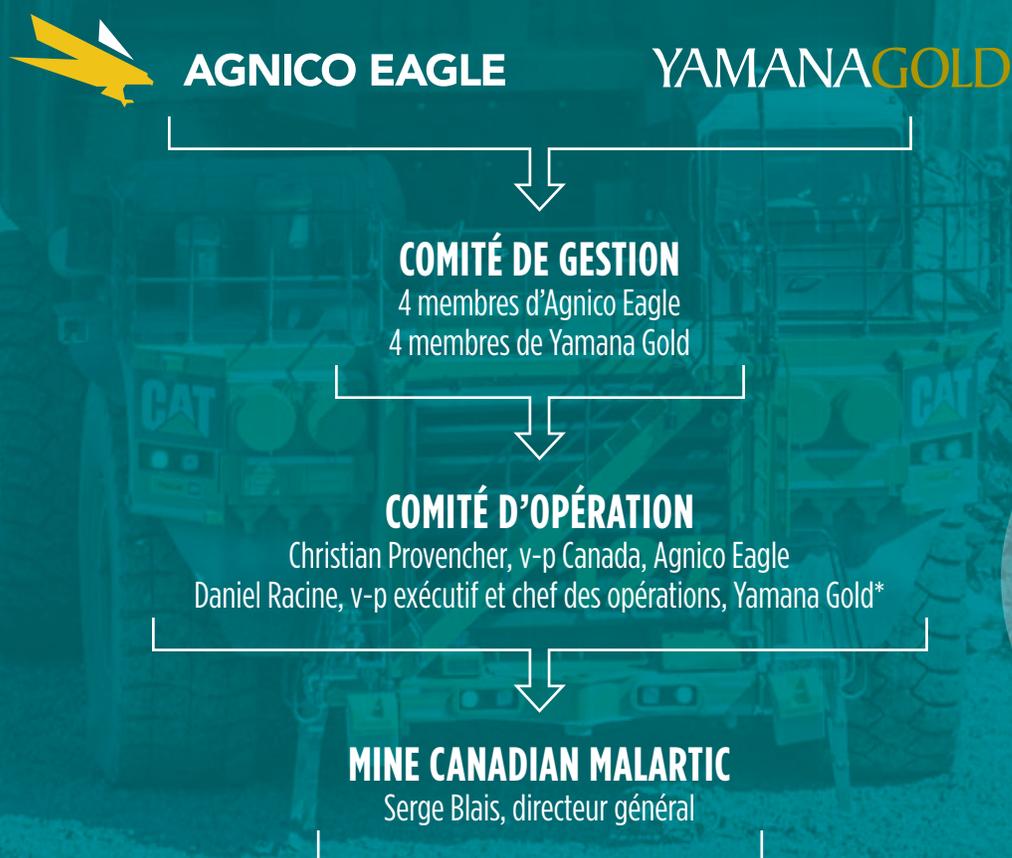


Figure 1 :
Structure de
gouvernance
de la mine
Canadian
Malartic

Fig.1

Notre approche de développement durable

La mine Canadian Malartic intègre sa vision et ses engagements envers le développement durable en respectant six principes clés qui guident l'entreprise dans ses décisions, sa gestion et ses activités :



VOIR À LA SÉCURITÉ DE NOS EMPLOYÉS



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT



FORMER NOS EMPLOYÉS



CONTRIBUER À LA COMMUNAUTÉ



RÉALISER NOTRE POTENTIEL DE CROISSANCE



ACCROÎTRE LA VALEUR POUR NOS PARTENAIRES

Engagement

Exploiter de manière durable fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. Nous sommes déterminés à respecter le concept de développement durable dans toutes les sphères de notre organisation. Nous visons à créer de la valeur pour nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et de notre communauté d'accueil. L'engagement de la mine Canadian Malartic en matière de développement durable porte sur la santé et sécurité, la responsabilité sociale et l'environnement. Cet engagement se définit ainsi :



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous nous engageons à exercer nos activités de manière à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.



ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à réduire au minimum les effets de nos activités sur l'environnement ainsi qu'à maintenir sa viabilité et sa diversité.



RESPONSABILITÉ SOCIALE

Nous nous engageons à contribuer au développement social et économique des communautés associées à nos activités, de même qu'à entretenir des relations justes et respectueuses avec nos employés et les parties prenantes externes.

Notre politique de développement durable

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de la mine Canadian Malartic. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pourrions obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale de nos activités et améliorer notre capacité de développer de nouvelles ressources. Cette vision de développement durable est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec les communautés et s'articule autour des engagements suivants :

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, sans risque de blessure, en :

- a) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- b) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- c) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- d) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- e) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risques et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- f) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et en
- g) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace.

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et de maintenir sa viabilité et sa diversité en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles comme l'eau et l'énergie;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et nos émissions dans l'air, l'eau et le sol, y compris la génération de déchets;
- c) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- d) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- e) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- f) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques;
- g) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus;
- h) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production; et en
- i) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et lorsque possible en effectuant de la restauration progressive.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET COMMUNAUTÉ

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos parties prenantes externes, en :

- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'intérêt externes;
- b) traitant nos employés et entrepreneurs de façon juste et équitable, leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjugés;
- c) embauchant et en attribuant des promotions selon le mérite;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) fournissant une compensation juste et compétitive pour la prestation de travail;
- f) mettant en place un mécanisme de règlement des griefs équitable et non-discriminatoire pour les employés;
- g) maintenant un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool;
- h) contribuant au développement socio-économique des communautés qui nous accueillent par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que dans des projets structurants pour la viabilité socio-économique à long terme de la communauté;
- i) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités;
- k) veillant à ce que nos opérations n'appuient, ne profitent ni ne contribuent à des conflits armés illégaux, à des violations graves des droits humains ou à des manquements au droit international humanitaire; et en
- l) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés autochtones locales.

Notre équipe

Nous sommes d'avis que le succès d'un projet passe essentiellement par l'engagement des gens qui le réalisent. Une équipe est une force en mouvement, vivante et dynamique. L'équipe de la mine Canadian Malartic travaille avec un souci d'harmonie et d'efficacité de ses actions.

En 2015, nous comptons 690 employés à temps plein pour s'acquitter de tâches touchant la planification, les opérations, l'entretien, l'ingénierie, le traitement du minerai, l'approvisionnement, l'administration, les ressources humaines, l'environnement, la santé et sécurité, les finances, les technologies de l'information, les relations communautaires et les communications. Notre équipe compte, entre autres, 13 employés des Premières Nations.

En ajoutant les entrepreneurs, ce sont près de 1 250 personnes qui ont travaillé sur le site de la mine Canadian Malartic en 2015.

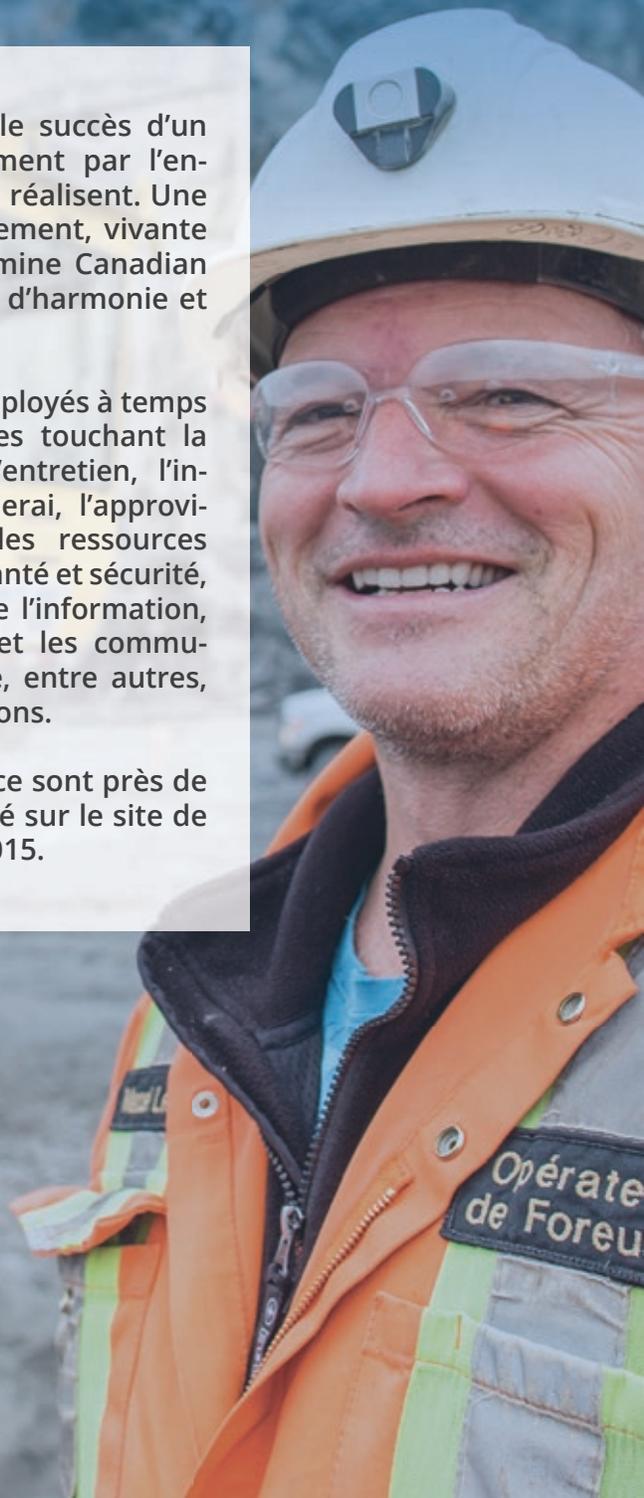
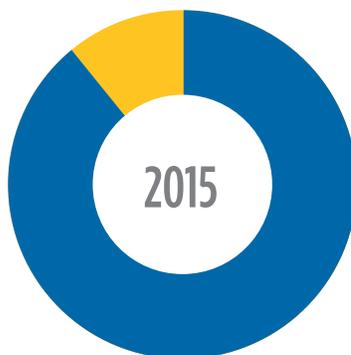


Fig.2

Figure 2 :
Effectifs
de la mine
Canadian
Malartic

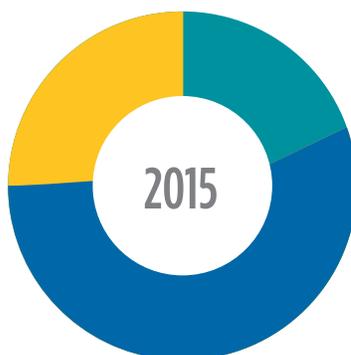
RÉPARTITION DES 690 EMPLOYÉS PAR SEXE



11 % FEMMES

89 % HOMMES

RÉPARTITION DES 690 EMPLOYÉS PAR ÂGE



20 % MOINS DE 30 ANS

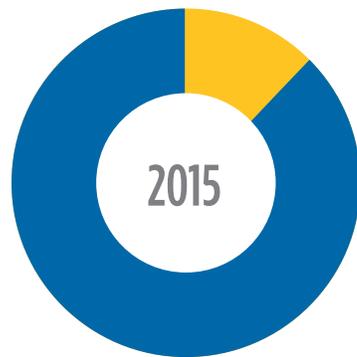
54 % ENTRE 30 ET 50 ANS

26 % PLUS DE 50 ANS

Fig.3

Des 690 personnes à l'emploi de la mine Canadian Malartic, 28 nouvelles embauches ont été réalisées en 2015.

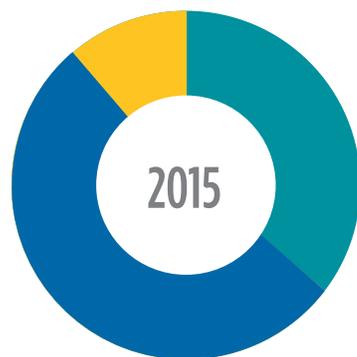
RÉPARTITION DES 28 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR SEXE



14 % FEMMES

86 % HOMMES

RÉPARTITION DES 28 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR ÂGE

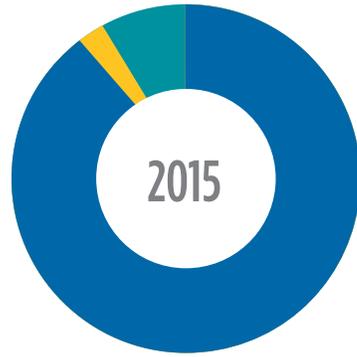


36 % MOINS DE 30 ANS

54 % ENTRE 30 ET 50 ANS

10 % PLUS DE 50 ANS

RÉPARTITION DES 28 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR PROVENANCE



3 % MONTÉRÉGIE

90 % ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

7 % MAURICIE

Figure 3 :
Embauche
de personnel



Notre équipe

La mine Canadian Malartic est déterminée à attirer, former, mobiliser et retenir ses employés. De ce fait, nous offrons des emplois variés, de qualité, ainsi qu'un environnement de travail stimulant, équitable et exempt de toute discrimination.

LA FORMATION DES EMPLOYÉS

Bien qu'une entreprise soit, en elle-même, un lieu d'apprentissage, nous reconnaissons l'importance de la formation. Nous voyons la formation comme une activité à valeur ajoutée qui favorise l'adaptation et la flexibilité des employés face aux défis à relever. En 2015, 19 646 heures de formation ont été dispensées aux employés de la mine. Ceci représente une moyenne de 28,5 heures de formation par employé.

LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

En 2015, nous avons versé des sommes importantes en salaire et en avantages sociaux, soit un total de 91 945 461 \$.

LES ÉVALUATIONS DU RENDEMENT

La mine Canadian Malartic reconnaît l'importance de favoriser l'évolution de ses employés. Dans cette optique, nous croyons que l'évaluation du rendement favorise l'amélioration des compétences ainsi que le développement professionnel. Chaque employé qui a terminé sa période de probation est évalué annuellement par son superviseur. Six mois après, une rencontre doit être tenue afin d'effectuer un suivi de l'évaluation annuelle. Cette évaluation annuelle permet au superviseur de déterminer les besoins en formation et de contribuer au développement professionnel des employés. Cette rencontre est également une occasion pour le superviseur d'encourager les bons coups effectués par l'employé au cours de l'année et de mentionner les points à améliorer.

LES AVANTAGES SOCIAUX

En plus de bénéficier d'une assurance vie et d'une assurance invalidité, le personnel est couvert par une assurance complémentaire sur la santé, les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue.

Tableau 1 :

Comparaison du salaire minimum en vigueur et du salaire minimum de la mine Canadian Malartic

SALAIRE HORAIRE MINIMUM EN VIGUEUR → **10,55 \$**

SALAIRE HORAIRE MINIMUM À L'ENTRÉE DE LA MINE CANADIAN MALARTIC → **23,41 \$**

RATIO DU SALAIRE HORAIRE MOYEN À L'ENTRÉE DE LA MINE CANADIAN MALARTIC comparativement au salaire minimum en vigueur → **2.22**

Tab.1



RÉGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Tous les employés à temps plein sont admissibles au régime d'option d'achat d'actions. Celui-ci est subventionné par la compagnie qui contribue à 50 % de l'investissement des salariés. Le régime a pour objectif de permettre à ceux-ci de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux entreprises propriétaires, soit Agnico Eagle et Yamana Gold.

RÉGIME DE RETRAITE

Notre régime de retraite est l'un des éléments importants de notre offre de rémunération globale. Nos employés sont automatiquement éligibles à celui-ci. La contribution de ceux-ci est à leur discrétion et peut varier entre 1 % et 5 %. Un minimum de 1 % est obligatoire. La participation de l'entreprise est équivalente à la participation de l'employé. Notre régime de retraite offre de bonnes occasions aux employés de planifier un avenir financier solide.



CONGÉS PARENTAUX

En 2015, trente et un salariés ont bénéficié de différents congés parentaux, soit vingt-huit hommes et trois femmes. Trente de ces salariés (97 %) sont revenus au travail et ont poursuivi dans les mêmes fonctions.



REPRÉSENTATION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

Un « comité bonne entente » est en place. Celui-ci est formé d'employés et de gestionnaires qui travaillent conjointement afin de mieux comprendre les préoccupations de la main-d'œuvre interne et de définir les façons de répondre à celles-ci. Les membres du comité se sont réunis à dix reprises en 2015. L'écoute, la collaboration et le respect sont des valeurs prônées par le comité.



Performance en santé et sécurité

La santé et la sécurité font partie de nos valeurs et sont au cœur de toutes nos activités. La santé et la sécurité guident nos décisions au quotidien et notre approche vis-à-vis de la protection de nos employés et de nos entrepreneurs. Nous encourageons chacun à se montrer proactif et à signaler toute situation qui pourrait menacer son bien-être et celui de ses collègues.

GESTION GLOBALE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

Ancrées dans notre culture d'entreprise, la recherche de meilleures pratiques et l'intégration de nouvelles façons de faire animent notre équipe. Nous nous appliquons à instaurer des méthodes de travail visant à protéger la santé et la sécurité de nos employés, conformément aux lois applicables et aux autres exigences en vigueur. Nous veillons également à nous concentrer sur les situations susceptibles d'être à l'origine de comportements non sécuritaires et incitons nos employés à développer un sens de responsabilité mutuelle. Étant donné le nombre d'entrepreneurs qui sont à l'œuvre sur le site, notre organigramme comprend un surintendant dédié spécifiquement à ceux-ci : une démonstration claire de notre niveau d'engagement envers la santé et la sécurité de nos travailleurs.

COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Un « comité de santé-sécurité » est en place dans le but d'améliorer la protection de la santé et de la sécurité dans l'entreprise. Il vise la prévention des accidents et des maladies reliés au travail. Son rôle consiste, très précisément, à trouver des solutions communes aux problèmes d'ordre général soulevés par les employés qu'il représente et de faire des recommandations à la direction de l'entreprise. En tout temps, les membres du comité peuvent faire des suggestions jugées nécessaires pour améliorer les conditions de travail en ce qui a trait à la santé et à la sécurité des travailleurs.

SENSIBILISATION DES TRAVAILLEURS

La sensibilisation des travailleurs se fait notamment par des rencontres animées par les superviseurs. Non moins de 393 rencontres officielles sur la santé et sécurité se sont tenues avec les employés de la mine Canadian Malartic en 2015.

Tableau 2 :

Nombre de rencontres de santé et sécurité tenues avec les employés par département

DÉPARTEMENT	NOMBRE DE RENCONTRES TENUES
USINE	96
ENTRETIEN	63
MINE	123
INGÉNIERIE	21
GÉOLOGIE	44
ENTREPÔT	21
ENVIRONNEMENT	25

Tab.2

FORMATION

Notre engagement envers la santé et la sécurité est appuyé par un programme de formation du personnel permettant à chacun d'effectuer ses tâches de façon sécuritaire, avec une plus grande conscientisation et des habiletés qui s'appliquent à leur réalité respective. Nous travaillons continuellement à renforcer nos pratiques. À cet effet, au-delà de toutes les formations obligatoires, nous développons nos propres initiatives de formation. Celles-ci sont spécifiquement adaptées à nos opérations et à nos installations. Parmi celles-ci, notons la formation pour la conduite des opérations minières (conduite à gauche) requise à plusieurs endroits sur le complexe ainsi que la formation concernant les limites géotechniques. En 2015, 1 897 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité à la mine Canadian Malartic.

PROTECTION

Nous fournissons l'équipement de protection et les installations de prévention nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité de nos employés dans l'exécution de leur travail.

INSPECTION

Plusieurs types d'inspection sont effectués à une fréquence récurrente au cours de l'année. Les superviseurs procèdent notamment à des inspections quotidiennes au moyen du « cahier du travailleur » avec la participation des employés et des entrepreneurs. Cette inspection a pour objectif d'identifier des irrégularités, d'effectuer un bon suivi des commentaires de sécurité dans le cahier afin d'assurer un endroit de travail sécuritaire pour tous les travailleurs. Lorsque le cahier d'un travailleur comprend une mention d'irrégularité en terme de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires soient pris en charge et en vérifie le suivi sur une base hebdomadaire.

AUDIT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2015, nous avons procédé à six audits internes. Un audit externe a également été réalisé. Les audits internes sont effectués par les conseillers en santé et sécurité ainsi que par le comité santé-sécurité. Nous considérons essentiels ces examens professionnels puisqu'ils permettent de faire le point sur les aspects à améliorer et permettent de mener les actions nécessaires pour corriger les écarts relevés. À ces audits, s'ajoutent plus de 200 diagnostics ponctuels et spécifiques effectués par l'équipe de superviseurs en 2015. Ces diagnostics visent à améliorer nos façons de faire.

ENQUÊTES D'ACCIDENT

En 2015, un total de 68 accidents et incidents ont fait l'objet d'une enquête. De ce nombre, 54 concernaient des employés et 14 impliquaient des entrepreneurs.

STATISTIQUES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

En 2015, 140 accidents ont été rapportés comparativement à 128 en 2014. Cependant le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation modifiée a diminué passant de 20 en 2014 à 17 en 2015.

En 2015, notre fréquence combinée (incidents avec perte de temps et assignation modifiée) était de 1.26, soit bien en deça de notre objectif de 1.45.

382 JOURS

Nombre de journées en
ARRÊT DE TRAVAIL

599 JOURS

Nombre de journées en
ASSIGNATION MODIFIÉE

5.22 %

**TAUX
D'ABSENTÉISME**

Tableau 3 :

Nombre de personnes ayant suivi la formation
d'introduction sur la santé et sécurité de la mine
Canadian Malartic selon leur lieu de travail

Tab.3

LIEU DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT SUIVI LA FORMATION	NOMBRE D'ENTREPRENEURS AYANT SUIVI LA FORMATION
MINE	30	687
USINE	7	1 122
CONSTRUCTION	0	51

Tableau 4 :

Statistiques sur la santé et la sécurité

Tab.4

NOMBRE TOTAL D'HEURES TRAVILLÉES

PREMIERS SOINS

SOINS MÉDICAUX

ASSIGNATION MODIFIÉE (travaux légers)

ACCIDENT AVEC PERTE DE TEMPS

DÉCÈS

**NOMBRE TOTAL
D'ACCIDENTS RAPPORTÉS**

Remarque : Comprend les entrepreneurs.

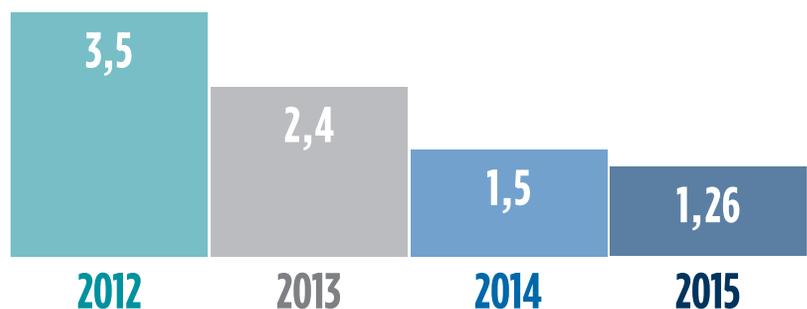


	2012	2013	2014	2015
NOMBRE TOTAL D'HEURES TRAVILLÉES	2 516 857	2 353 049	2 622 448	2 700 158
PREMIERS SOINS	106	101	66	98
SOINS MÉDICAUX	22	22	42	25
ASSIGNATION MODIFIÉE (travaux légers)	34	23	16	10
ACCIDENT AVEC PERTE DE TEMPS	8	13	4	7
DÉCÈS	0	0	0	0
NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS RAPPORTÉS	170	159	128	140

Figure 4 :

Fréquence combinée

Fig.4



La sécurité mérite une attention de chaque instant. Nous savons que pour la garantir, le tout passe par le respect des règles et des procédures, par le comportement exemplaire que chacun se doit d'adopter ainsi que par l'engagement individuel.

INNOVATION ET PRIX EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous cherchons constamment à perfectionner les compétences en leadership de notre personnel en matière de santé et sécurité. Ainsi, nous encourageons et soutenons la recherche visant à améliorer la santé et la sécurité et, encourageons les initiatives visant à améliorer nos pratiques. En 2015, douze innovations en santé et sécurité ont été initiées et mises en place par nos employés. Dans le cadre de la campagne de promotion des réalisations en santé et sécurité du travail, deux des réalisations que nous avons présentées ont reçu une mention d'excellence par le *Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue*. Les employés ayant contribué à la réalisation de ces deux projets ont été honorés en octobre 2015 lors d'une remise de prix au Colloque en santé et sécurité du travail qui s'est tenu à Rouyn-Noranda.



Extension pour l'alimentation de soudeuses 600 volts

Notre équipe a mis en place une extension pour l'alimentation de soudeuses à 600 volts qui est installée sur un chariot muni d'un sectionneur permettant le débranchement de l'extension seulement s'il n'y a pas de tension dans le câble. Comme l'extension ne peut pas être débranchée sans mettre le sectionneur hors tension, elle permet :

- d'éliminer le risque d'éclair d'arc ou d'électrocution lors du branchement ou débranchement;
- de faciliter le déplacement des extensions sur le terrain, ce qui diminue les risques de blessures au dos.



Table hydraulique commandée à distance pour le changement du noyau et du cylindre de suspension sur les camions de production de 240 tonnes

Notre équipe a conçu et fabriqué une table hydraulique télécommandée avec un système de supports interchangeable, permettant ainsi des mouvements verticaux, latéraux et axiaux. Du point de vue de la santé et de la sécurité, cette réalisation permet :

- d'éliminer le travail en hauteur;
- d'éliminer le travail en espace restreint;
- de réduire le nombre de manœuvres requises pour la levée et la descente des pièces (deux à la fois plutôt qu'une à la fois);
- d'assurer des postures ergonomiques lors du travail sur les composantes et d'éliminer le risque de blessures musculosquelettiques;
- de réduire le temps de manipulation; les pièces demeurant fixées au support en tout temps, les manœuvres se font à distance (pont roulant et table hydraulique avec commande à distance);
- de réduire les risques d'accidents.

La réalisation de la table hydraulique a permis à notre équipe d'être nommée finaliste dans la catégorie « Innovation » lors du *Gala national des Grands Prix santé et sécurité du travail*. Ce Gala vise, d'une part, à reconnaître les initiatives québécoises les plus remarquables en matière de prévention des accidents et des maladies du travail et, d'autre part, à faire connaître ces initiatives.

Treize superviseurs de la mine Canadian Malartic ont été reconnus par l'Association minière du Québec (AMQ). Ces dirigeants ont atteint, avec leurs équipes, de 50 000 à 150 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps.

Tableau 5 :
Prix en santé et sécurité

DÉPARTEMENT	HEURES SANS INCIDENT
ENTRETIEN - USINE 2 superviseurs	50 000
PRODUCTION - USINE 1 superviseur	100 000
ENTRETIEN - MINE 2 superviseurs	100 000
2 superviseurs	150 000
PRODUCTION - MINE 2 superviseurs	50 000
2 superviseurs	100 000
SERVICES TECHNIQUES 1 superviseur	50 000
ADMINISTRATION - ENTREPÔT 1 superviseur	50 000

Tab.5

Gala SST de l'AMQ



Performance sociale

Fidèles au principe selon lequel nous avons un rôle actif à jouer pour assurer le bien-être de la communauté, nous prenons très au sérieux celui-ci et nous nous assurons d'intégrer à notre cadre de travail des pratiques liées à la responsabilité d'entreprise. Nous voulons voir la collectivité prospérer et sommes motivés à orienter nos actions en ce sens.





COMMUNICATIONS DE LA PART DES RÉSIDENTS DE MALARTIC

Nous effectuons un suivi actif des communications que nous recevons de la part des résidents locaux. Nous considérons essentiel d'être tenus informés des préoccupations des citoyens. Le tableau ci-dessous fait état des plaintes directement émises à la mine Canadian Malartic depuis les quatre dernières années. Cette voie de communication permet à notre équipe de bien comprendre la nature de celles-ci, d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux.

Tableau 6 :
Relevé des plaintes reçues à la mine

Tab.6

TYPE DE PLAINTES	2012	2013	2014	2015
BRUIT	13	5	7	58
QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE	5	0	3	10
SAUTAGE	55	25	71	62
AUTRE	3	1	3	4
	76	31	84	134

Les plaintes formulées directement à la mine ou à la ligne sans frais sont comptabilisées et communiquées au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*. Celles-ci nous permettent de comprendre la situation, d'investiguer et ainsi d'adapter nos pratiques et d'appliquer des mesures correctives s'il y a lieu.



Écouter & innover pour mieux cohabiter

L'équipe de la mine Canadian Malartic est guidée par la volonté de construire et de maintenir des relations sincères et respectueuses avec la communauté. Nous sommes convaincus que notre organisation peut avoir un impact positif et durable sur celle-ci. Dans notre vision, l'écoute, la transparence et la collaboration sont les prémisses pour développer des liens de cohabitation.

DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION : SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA LOIN

En mai 2015, la mine Canadian Malartic a amorcé une démarche de co-construction. Reconnaisant que nos activités peuvent générer des impacts et que nous devons poursuivre nos efforts pour les minimiser, nous cherchons à trouver des solutions viables avec les citoyens. Nous avons l'ultime conviction que c'est en travaillant avec les parties intéressées par nos activités que nous arriverons à mettre en place un climat de cohabitation harmonieux et au final, à mettre en place des solutions durables. Les initiatives de la démarche de co-construction correspondent à la tenue d'activités orientées vers l'élaboration et la mise en place de solutions créatives.

PHASE 1

Juin

Appropriation sociale et adhésion à la démarche



PHASE 2

3 octobre

Atelier de co-construction sur les impacts actuels et appréhendés
Validation de la priorisation des groupes de travail



PHASE 3

Déc. 2015 à 2016

Mise en place des groupes de travail :
Santé-qualité de l'air;
Bon voisinage;
autres.

EN COURS

PHASE 4

2016

Bilan public et continuité



PHASE 1

Dans le cadre de la **phase 1**, notre équipe a tenu huit rencontres avec les parties intéressées par nos opérations. Ces rencontres visaient à présenter les grandes lignes de la démarche pour ensuite laisser place à une discussion ouverte afin de pouvoir répondre aux questions et entendre les commentaires, bonifications et préoccupations des participants. La démarche a été bonifiée selon les préoccupations soulevées.

PHASE 2

La **phase 2** s'est concrétisée par la tenue d'un atelier de co-construction en octobre 2015. Celui-ci avait pour objectif de faire émerger le plus de propositions de solutions possibles pour améliorer nos pratiques, bonifier la gestion des impacts et consolider la cohabitation. Étaient rassemblés lors de cet atelier, citoyens, experts, parties intéressées et employés.

PHASE 3

La **phase 3** a été amorcée en décembre 2015 et se poursuivra en 2016. Dans le cadre de celle-ci, un groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic a été formé. Le mandat de ce comité est de développer un guide des bonnes pratiques pour annuler, atténuer ou encore compenser les impacts que peuvent générer les opérations de la mine. Cette troisième phase consiste également en la mise en place des solutions proposées lors de l'atelier de co-construction. Un plan d'actions intégrant les 23 solutions permet de faire évoluer les projets porteurs et de suivre l'évolution de ceux-ci.

Pour consulter les bilans de la démarche et l'onglet de suivi des projets porteurs, nous vous invitons à visiter le site communaute.canadianmalartic.com.



122 PARTICIPANTS



**7 THÉMATIQUES
ABORDÉES**



**23 SOLUTIONS
PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANTS**



**81 % TAUX DE SATISFACTION
DES PARTICIPANTS À L'ÉGARD DE L'ÉVÉNEMENT**



ATMOSPHÈRE CONVIVIALE

PRIVILÉGIER DES MODES D'ÉCHANGES COLLABORATIFS

La mine Canadian Malartic désire renforcer le dialogue et améliorer le lien de confiance avec la communauté et ses parties prenantes. En ce sens, plusieurs initiatives ont été mises en place en 2015. Ces initiatives représentent un engagement s'arrimant à notre intention de développer un mode d'échanges qui soit à la fois collaboratif et constructif.

Arrivée de nouvelles ressources

De nouvelles ressources se sont jointes à l'équipe de la mine Canadian Malartic. En effet, trois personnes ont été embauchées afin de créer un département dédié aux relations communautaires et aux communications. L'équipe des communications et des relations communautaires de la mine Canadian Malartic est composée de quatre ressources :

- Une coordonnatrice aux communications et relations communautaires
- Une conseillère en communication
- Deux conseillères aux relations communautaires

Lancement d'une application de sautage

Par sa volonté d'assurer une bonne diffusion de l'information, l'équipe de la mine Canadian Malartic a lancé une application de sautage visant à informer quotidiennement les citoyens de Malartic des avis et des résultats de sautage. L'avis de sautage précise le moment ainsi que la durée prévue du sautage. Il est publié à raison de deux fois par jour, soit le matin pour le sautage prévu entre 11 h et 12 h et l'après-midi pour le sautage prévu entre 15 h et 16 h. Les résultats de sautage présentent la direction du vent ainsi que les résultats de vibrations et de surpressions pour chacun des sept sismographes positionnés dans la ville de Malartic (rue Jacques-Cartier, Musée, rue Renaud, rue Des Saules, rue Abitibi, rue Royale et rue Lasalle).

Date	Heure	Localisation	Durée prévue (min)	Statut
2015-12-01	11:00	Centre-ville	15	Terminé
2015-12-01	15:00	Centre-ville	15	Terminé
2015-12-02	11:00	Centre-ville	15	Terminé
2015-12-02	15:00	Centre-ville	15	Terminé
2015-12-03	11:00	Centre-ville	15	Terminé
2015-12-03	15:00	Centre-ville	15	Terminé

Lancement d'un bulletin d'information trimestriel

En décembre 2015, la mine Canadian Malartic a procédé au lancement de la première édition de son bulletin d'information. Celui-ci permet d'informer la communauté et nos parties prenantes de nos activités, de nos engagements communautaires, de la démarche de co-construction, de nos performances environnementales, des projets en cours et bien plus. Il est publié quatre fois par année.



Ouverture d'un local de relations avec la communauté

Afin de diversifier les moyens de communication, de permettre une plus grande accessibilité aux conseillères aux relations communautaires et de discuter des enjeux avec les gens de la communauté, nous avons procédé à l'ouverture d'un local de relations avec la communauté au centre-ville de Malartic. Les citoyens y sont invités afin de consulter la documentation disponible, de poser leurs questions et de rencontrer l'équipe de relations communautaires.



LE COMITÉ DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

Le Comité de suivi Canadian Malartic (CSCM), un organisme indépendant, a pour mission de mettre de l'avant les questions ou problématiques pouvant nuire à la qualité de vie des citoyens dans le but de favoriser des solutions qui contribueront à la cohabitation harmonieuse entre la mine Canadian Malartic et les communautés de Malartic et de Rivière-Héva, tout en veillant à l'édification d'une collectivité durable. Il a été créé en 2009 à la suite d'une recommandation de la commission d'enquête du BAPE.

En 2015, la mine Canadian Malartic a financé le comité à la hauteur de 160 000\$ afin d'en assurer le fonctionnement, en plus de financer, au besoin, des expertises externes permettant d'éclairer les préoccupations et d'animer les réflexions du comité. Le Comité se rencontre à raison d'une fois par mois. Une coordonnatrice à temps plein est dédiée à assurer le soutien administratif de celui-ci.

Le Comité de suivi Canadian Malartic compte huit administrateurs :

- Un résident de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue
- Un représentant du milieu universitaire
- Trois résidents de la ville de Malartic (rayon de 7 km entourant le site minier)
- Un représentant du secteur minier
- Un représentant d'un organisme environnemental régional
- Un représentant du milieu des affaires de Malartic

Des délégués gouvernementaux, des délégués municipaux, des délégués de l'entreprise ainsi que deux observateurs sont également invités à participer au comité :

- Un délégué du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Un délégué de la Direction de la santé publique
- Un délégué du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
- Un délégué de la ville de Malartic
- Un délégué de la municipalité de Rivière-Héva
- Deux délégués de la mine Canadian Malartic
- Deux observateurs invités du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée

Le Comité de suivi Canadian Malartic a tenu son assemblée générale annuelle le 17 novembre 2015. Son rapport annuel est disponible sur son site Web : www.comitesuivicm.org.



Soutien à la communauté

La mine Canadian Malartic assume pleinement son rôle de citoyenne corporative responsable en appuyant différentes causes et projets porteurs pour notre communauté d'accueil. Les besoins sont variés et nous considérons pouvoir apporter notre contribution à la vitalité du milieu. Nous sommes soucieux d'adopter des pratiques légitimes et d'être de bons partenaires dans la collectivité.

CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de notre engagement visant à stimuler la croissance de la communauté, nous poursuivons nos efforts en investissant localement et régionalement dans plusieurs projets. Nous croyons à l'importance de la solidarité sociale. Nous sommes ouverts aux partenariats avec des organismes dont les programmes ou projets rejoignent nos domaines d'intervention privilégiés, soit la formation, l'éducation, la santé, la culture et le sport.

Tableau 7 :
Contributions financières de la mine Canadian Malartic en 2015

CONTRIBUTIONS	MONTANT
DONS ET COMMANDITES	405 310 \$
FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC	220 000 \$
CHAIRES DE RECHERCHES (COREM, CTRI, IRME)	535 000 \$
ÉDUCATION ET BOURSES D'ÉTUDES	29 200 \$
TOTAL	1 189 510 \$

Tab.7



Parmi les nombreux projets et événements soutenus au courant de l'année 2015, soulignons :

LA TRAVERSÉE DES Z'ELLES

La mine Canadian Malartic s'est associée, à titre de présentatrice officielle, à la 2^e édition de *La Traversée des z'Elles* qui s'est tenue en juillet 2015. Au cours de cet événement, un groupe de femmes a traversé l'Abitibi-Témiscamingue à moto en parcourant un trajet de 565 km afin d'amasser des fonds pour la cause du cancer du sein. Le départ et l'arrivée de la randonnée se sont faits à Malartic. Les fonds amassés permettent de financer la recherche et l'innovation, de soutenir les femmes touchées par le cancer du sein ainsi que leurs proches et de faire de la santé du sein une priorité grâce à des initiatives de sensibilisation et d'éducation. L'appui de la mine Canadian Malartic était motivé par la volonté de faire une différence dans la vie de plusieurs personnes touchées par la maladie et d'unir nos forces à cette belle aventure. Toute l'année, la mine Canadian Malartic appuie la cause grâce au ruban rose de la *Fondation canadienne du cancer du sein* apposé sur plusieurs camions de production.



LE FESTIVAL WESTERN DE MALARTIC

Le Festival Western de Malartic se veut un événement incontournable qui a su faire sa renommée au sein de sa communauté, mais aussi au sein de la région et à l'extérieur de celle-ci. Il s'agit d'un événement porteur qui permet, entre autres, de générer des retombées positives pour la municipalité de Malartic, de faire découvrir les attraits de la ville et de démontrer le dynamisme de sa population. En 2015, nous avons apporté notre soutien à l'événement en accordant une somme de 15 000 \$.



INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

La diversité de nos initiatives communautaires nous permet d'accorder un soutien particulier à des projets communautaires qui ont un impact positif sur le développement local et sur la collectivité.

Partenariat avec **LE MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE À MALARTIC**

Nous entretenons depuis longtemps un partenariat avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic. Le musée organise et assure la visite des installations du site de la mine. En 2015, 3 323 personnes ont assisté aux visites offertes par le musée.



Partenariat avec **LA VILLE DE MALARTIC AFIN D'OFFRIR LE TRANSPORT AU MONT-VIDÉO GRATUITEMENT**

Nous avons également offert, en collaboration avec la Ville de Malartic, le transport gratuit vers le Mont-Vidéo à Barraute. Ce service est offert aux citoyens de Malartic et de Rivière-Héva ainsi qu'aux étudiants de l'école secondaire *Le Tremplin* qui souhaitent profiter des joies de la montagne en ski ou en planche à neige.

FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC

Le *Fonds Essor Canadian Malartic (FECM)* vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. La mise en valeur des objectifs du *FECM* est orientée par la sélection de projets structurants permettant d'assurer le développement de la communauté. En ce sens, le *FECM* privilégie six créneaux : les services sociaux, l'environnement, la santé et le bien-être, les sports et loisirs, les arts et la culture et le soutien aux familles à faible revenu. Depuis sa création en 2008, le Fonds a octroyé plus de 1 550 000 \$ à près de 100 organismes.



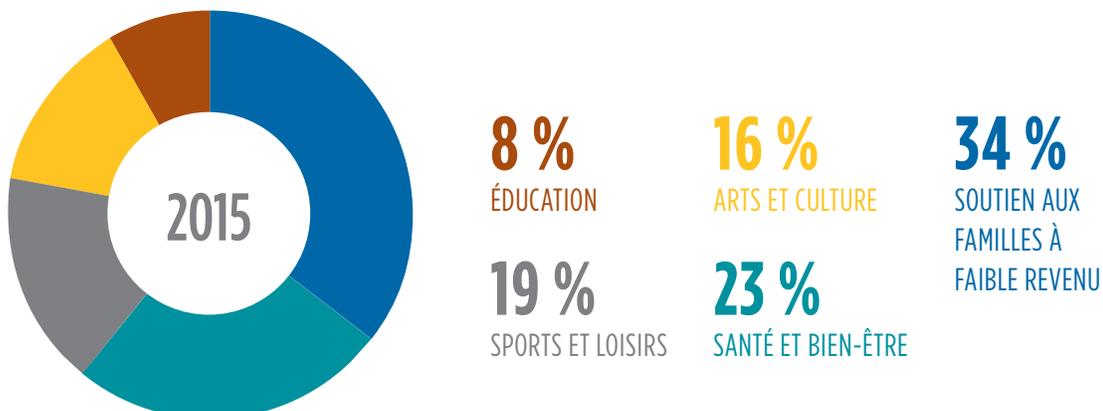
Les propositions de projet sont transmises au conseil d'administration du *FECM*, composé de :

- 2 membres de la direction de la mine Canadian Malartic
- 4 représentants de la communauté de Malartic
- 1 représentant de la Ville de Malartic

En 2015, le conseil d'administration du *FECM* était fier d'annoncer le transfert de l'ensemble des actifs du Fonds chez Desjardins. Avant l'acquisition d'Osisko par Agnico Eagle et Yamana Gold, le Fonds Essor Malartic Osisko (*FEMO*) possédait des actions. Lors de l'acquisition en juin 2014, les actions totalisant une somme de 2,4 millions furent encaissées. Comme la mission du *FECM* s'inscrit dans une perspective de développement durable, il demeurait important que ses actifs soient placés afin de fructifier et d'être profitables au plus grand nombre. Tout comme Desjardins, le *FECM* est animé par l'importance accordée à la vitalité des collectivités. C'est, entre autres, pour cette raison que le choix s'est arrêté sur cette institution financière coopérative.

Un montant de 150 000 \$ est versé annuellement au *FECM* par la mine Canadian Malartic. À ce montant s'ajoute également une somme annuelle perçue par la vente des huiles usées de la mine, somme correspondant à 70 000 \$ en 2015.

Figure 5 :
Contributions communautaires du FECM en 2015





APPUYER L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE

Convaincus du rôle que jouent l'éducation et la recherche dans l'avenir de nos collectivités, nous avons à cœur de nous engager dans des projets liés à la formation, à l'apprentissage et à la persévérance scolaire.

FONDATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

En 2015, le *Partenariat Canadian Malartic* a convenu une entente d'une durée de cinq ans avec la *Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*. Le Partenariat s'est engagé à verser une somme de 100 000 \$ afin de supporter la Fondation dans les acquisitions d'équipements et les mises à niveau du *Centre technologique des résidus industriels (CTRI)* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

INSTITUT DE RECHERCHE EN MINES ET ENVIRONNEMENT (IRME) UQAT-POLYTECHNIQUE

Unique au Québec, ce programme de recherche conjoint a été créé en association avec plusieurs partenaires miniers. Axé sur l'environnement et la gestion des résidus miniers, l'Institut de recherche vise le développement de solutions environnementales pour l'ensemble du cycle de vie d'une mine. La mine Canadian Malartic soutient l'IRME à la hauteur de 300 000 \$ par année, et ce dans le cadre d'une entente de 7 ans.

CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS (CTRI)

La mine Canadian Malartic a remis 35 000 \$ au CTRI en 2015 dans le cadre de projets de recherche. Le CTRI est un centre de transfert de technologies visant à stimuler l'innovation et le développement technologique liés à la valorisation des résidus industriels et des ressources sous-utilisées. Il offre des solutions technologiques innovantes, de la R&D appliquée et des essais techniques de pointe en soutien aux entreprises souhaitant trouver une solution pratique à leurs résidus industriels.

CORPORATION VICTOIRE

La mine Canadian Malartic soutient la *Corporation Victoire* depuis sa création en 2010. Il s'agit d'un organisme local indépendant et sans but lucratif qui a pour mission de valoriser, promouvoir et soutenir, dans une perspective de persévérance scolaire, le développement des jeunes dans notre communauté. La *Corporation Victoire* exerce ses activités avec l'aide de dirigeants communautaires et d'individus de diverses sphères afin d'appuyer la jeunesse malarticoise. Trois membres de l'équipe de la mine Canadian Malartic siègent au conseil d'administration de la *Corporation Victoire*. Nous sommes d'avis que la mobilisation et la sensibilisation peuvent faire la différence.

REMISE DE BOURSES

En 2015, la mine Canadian Malartic a remis 9 200 \$ en bourses à des étudiants du niveau secondaire et universitaire, de la formation professionnelle et de la formation des adultes.



PATRICK DUBOIS, dessinateur sénior, géotechnique, a remis la bourse de 1 000 \$ à la Commission du Baseball mineur de Val-d'Or pour les équipes de Malartic.



HUBERT BOYER, contremaître électrique et instrumentation, a remis la bourse de 1 000 \$ au Gala Victoire de l'école secondaire Le Tremplin.



AMÉLIE FOUCAULT, conseillère aux relations communautaires, a remis la bourse de 1 000 \$ au Club de gymnastique Gymcéléste.



SIMON DESROCHERS, ingénieur électrique, a remis la bourse de 1 000 \$ aux 30 élèves de Malartic qui ont participé au Défi Pierre Lavoie.

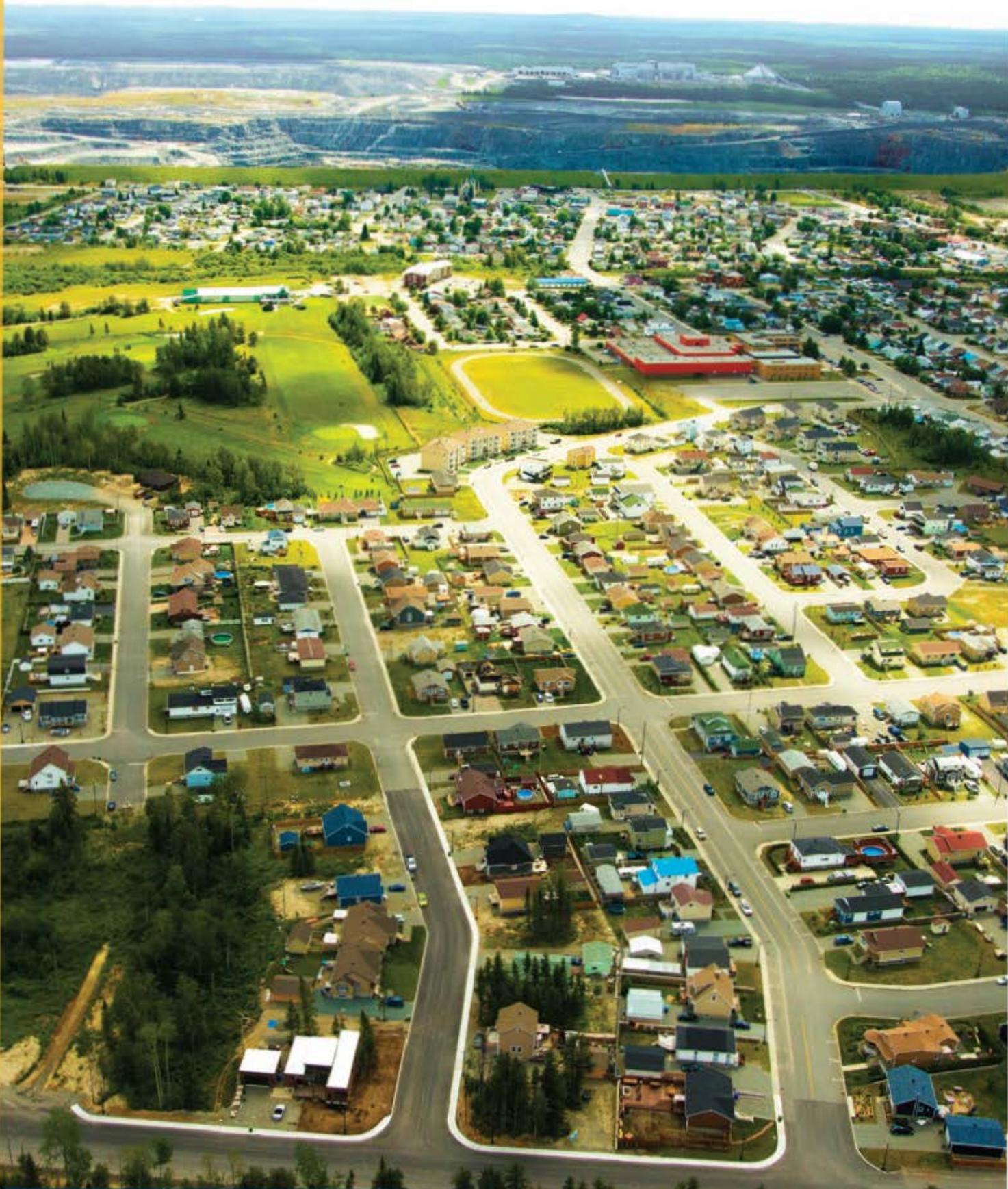
NOS EMPLOYÉS EN ACTION

Consciente du besoin grandissant de bénévoles dans la majorité des organismes, la mine Canadian Malartic a mis en place en 2012 un programme d'incitation à l'implication bénévole de ses employés dans la communauté malarticoise. Afin de sensibiliser notre équipe à l'importance de s'engager et d'ainsi favoriser une culture d'entraide, nous prenons soin de diffuser les besoins des organismes de Malartic.

La mine Canadian Malartic considère le bénévolat comme un acte de développement social fondé sur des valeurs de responsabilité et guidé par la volonté de participer au mieux-être de la collectivité. Redonner à la collectivité est plus qu'un engagement, il s'agit de l'un des principaux fondements de notre organisation.

Afin d'encourager la participation des employés, une initiative a été mise en place à cet effet. En janvier 2015 s'est tenu le premier 5 à 7 reconnaissance des bénévoles de la mine Canadian Malartic. Quatre bourses d'une valeur de 1 000 \$ chacune ont été remises par tirage à des employés impliqués au sein de la communauté. Les récipiendaires ont chacun remis leur bourse à un organisme de leur choix à Malartic.

En 2015, 704 heures de bénévolat ont été consacrées à des organismes de Malartic.





PARTICIPATION AUX TABLES DE CONCERTATION DE LA COMMUNAUTÉ

En 2015, l'équipe de relations communautaires a intégré les tables de concertation de Malartic afin de demeurer à l'écoute de la communauté et des besoins des organismes. Cette implication permet également d'offrir de l'aide à ces organismes lorsque possible.

LES PREMIÈRES NATIONS

La mine Canadian Malartic s'emploie à travailler en collaboration avec les groupes et les personnes qui ont des intérêts à l'égard des territoires sur lesquels nous exerçons nos activités d'exploitation et qui vivent à proximité de nos installations. En ce sens, nous appuyons le développement de relations à long terme.

Parmi les communautés ayant manifesté leur intérêt à l'égard de la mine Canadian Malartic, nous comptons la communauté algonquienne de Pikogan. Nous entretenons également des liens avec les Premières-Nations de Winneway et de Lac Simon. Au cours de l'année 2015, nous avons travaillé à consolider nos liens avec celles-ci. Nous avons eu le privilège de participer à des activités culturelles et traditionnelles au sein de la communauté.

Nous poursuivrons nos efforts afin d'établir des relations durables.

Performance environnementale

A photograph of two workers in safety gear (hard hats, high-visibility vests) standing on a rocky shore, reviewing a large document. The background shows a body of water and a distant shoreline under a clear sky. The image is overlaid with a semi-transparent text box on the right side.

Notre principe en matière de protection de l'environnement reconnaît que des activités responsables sont essentielles à notre réussite. Nous sommes d'avis que pour maintenir un environnement sain, il est indispensable d'instaurer de bonnes pratiques et d'en assurer un suivi rigoureux. Notre objectif est de rencontrer les normes réglementaires en tout temps et d'être proactif afin d'améliorer notre bilan environnemental. Cet objectif a une importance significative à nos yeux puisqu'il affirme notre leadership et notre engagement à procéder à un développement minier responsable.

MATIÈRES CONSOMMÉES

En 2015, nous avons utilisé les matériaux suivants dans le cadre de nos activités :

Tableau 8 :
Matières
consommées
en 2015

MATIÈRES

Usine de traitement du minerai

Acide nitrique (67%) (kg/tm)	0,000
Charbon activé frais (kg/tm)	0,038
Antitartre (kg/tm)	0,009
Dioxyde de soufre (kg/tm)	0,130
Floculent (kg/tm)	0,033
Boulets broyeur tertiaire (kg/tm)	0,204
Boulets broyeurs secondaires (kg/tm)	0,374
Boulets SAG (kg/tm)	0,450
Chaux vive (kg/tm)	0,472
Cyanure de sodium (100% NaCN) (kg/tm)	0,211
Oxygène liquide (kg/tm)	0,088
Peroxyde hydrogène (100% H2O2) (kg/tm) ...	0,106
Soude caustique (100% NaOH) (kg/tm)	0,032
Sulfate de cuivre (hydraté) (kg/tm)	0,023
Métabisulfite de sodium (kg/tm)	N/A
Sulfate de zinc (hydraté) (kg/tm)	0,008
Acide sulfurique (100% H2SO4) (kg/tm)	N/A

Usine de traitement de l'effluent

Peroxyde hydrogène (100% H2O2) (kg/tm) ...	0,081
Soude caustique (100% NaOH) (kg/tm)	0,032
Acide sulfurique (100% H2SO4) (kg/tm)	0,032
Sulfate ferrique (hydraté) (kg/tm)	0,016
Sulfate de cuivre (hydraté) (kg/tm)	0,005
Sulfate de zinc (hydraté) (kg/tm)	0,008
Bisulfite de sodium (100% NAHSO3) (kg/tm) ..	0,080
Floculent (kg/tm)	0,001
Précipitateur de métaux (kg/tm)	0,001

Opérations

Explosifs (t)	18 493
Diesel (litres)	46 345 438
Électricité (MWh)	635 961 079
Pneus (unités)	1 229

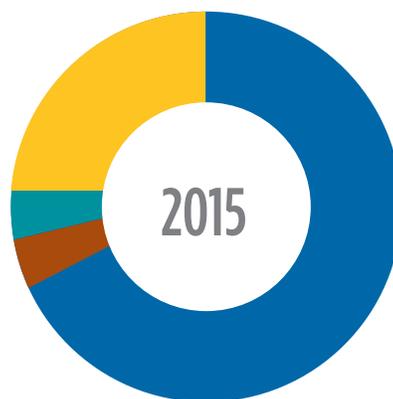
INTERVENTION ET GESTION DES DÉVERSEMENTS

Nous voyons à gérer les déversements en employant les meilleures pratiques pour accroître la sensibilisation et atténuer les risques de futurs incidents. Notre équipe estime que le déversement de toute substance pouvant avoir une incidence sur l'environnement mérite une attention soutenue. Chaque déversement est soigneusement consigné et examiné. Nous veillons ensuite à déterminer les causes de celui-ci et à prendre des mesures afin de réduire les risques et de prévenir leur récurrence.

Maîtriser une situation de déversements est aussi un impératif sécuritaire qui nous incombe pour préserver la santé et la sécurité de tous les employés au travail. En 2015, nous avons consenti de nombreux efforts afin d'améliorer significativement notre capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sur le site. Entre autres, une formation a été donnée à toutes les équipes s'affairant à l'usine et aux opérations minières de la fosse ainsi qu'aux entrepreneurs appelés à travailler sur le site. Cette formation avait pour principal objectif d'améliorer nos efforts d'atténuation à la source afin de réduire davantage le nombre de déversements et leur volume. Au terme de l'année 2015, nous avons atteint notre objectif de faire en sorte que la sensibilisation occasionne une augmentation du nombre d'événements rapportés tout en diminuant les volumes.

Figure 6 :
Volume des déversements (par produit déversé)

2015
VOLUME :
78 M³



HUILES

ANTIGEL

DIESEL

ESSENCE

AUTRES
(PULPE, EAU DE PROCÉDÉ)

Fig.6

Réduire l'impact environnemental

En 2015, nous avons mis en place un plan d'action innovant et entendons poursuivre nos efforts en 2016 afin d'améliorer nos performances environnementales. Nous sommes déterminés à minimiser les impacts que peuvent occasionner nos activités et faire un suivi rigoureux des exigences liées au programme de suivi environnemental appliqué en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*. Ce programme couvre les activités liées aux inspections et au contrôle environnemental des rejets et des impacts pouvant être générés par l'exploitation de la fosse et de l'usine de traitement du minerai. Il comprend, entre autres, le suivi sonore, le suivi de la qualité de l'atmosphère, le suivi de la qualité de l'eau et le suivi des vibrations et des surpressions.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

En 2015, le nombre total de non-conformités environnementales a diminué de 24 % passant de 33 en 2014 à 25 en 2015.

Figure 7 :
Non-conformités en 2015

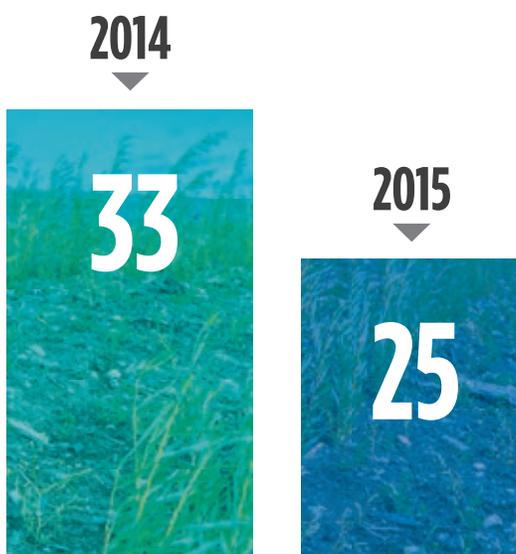


Fig.7



AMÉLIORATION CONTINUE

► En mars 2015, un département entièrement dédié à l'amélioration continue a été formé. Celui-ci est composé de trois employés, dont deux sont dédiés aux opérations et à l'entretien et un est dédié à l'usine de traitement du minerai. Ce département a pour objectif de générer de nouvelles idées d'amélioration continue ainsi qu'à assurer le suivi de projets assurant une amélioration de nos performances environnementales et opérationnelles. Plus de 17 rencontres incluant des séances de remue-méninges et de travail ont été tenues par le comité en neuf mois. Ces rencontres permettent de rassembler l'expertise multidisciplinaire des employés de divers départements et de propulser les idées à un autre niveau. Le comité est l'initiateur de nombreux projets à caractère novateur.

LA GESTION DU BRUIT

► En août 2015, un comité spécifique d'amélioration continue dédié à la gestion du bruit a été formé. Le mandat de ce comité consiste à réduire le niveau de bruit que peuvent générer les opérations au moyen de solutions diversifiées, ainsi qu'à mettre en place les projets porteurs retenus lors des rencontres du département d'amélioration continue. Ce comité se compose de plusieurs employés œuvrant au sein de différents départements :

- Ingénierie
- Ingénierie mécanique
- Environnement
- Entretien équipement mobile
- Forage sautage
- Opérations minières
- Relations communautaires

► Pendant l'été, les responsables du comité ont notamment travaillé avec des firmes d'ingénierie, à l'élaboration d'une carte dynamique permettant d'identifier en temps réel les bruits prédominants, en fonction de la direction du vent et de sa vitesse, des équipements s'affairant dans la fosse et à proximité de celle-ci. Grâce à cette carte, nous pouvons identifier les équipements nécessitant d'être mis en arrêt selon le niveau de bruit qu'ils dégagent et qui demeurent entendus à chacune des stations acoustiques. Le développement de cet outil se poursuivra en 2016.



Carte interactive de gestion du bruit



► En 2015, une analyse des sources de bruit a été effectuée afin d'identifier les installations et les équipements générant un plus grand niveau de bruit. À partir de ce rapport, des recommandations et des plans d'actions ont été suggérés par des experts externes. Parmi les nombreuses solutions appliquées, s'inscrit entre autres, le rehaussement de la hauteur du remblai et des buttes à proximité des concasseurs de façon à créer un mur plus haut autour des concasseurs pour retenir le bruit dans un espace davantage confiné. Le comité bruit s'est assuré de la réalisation de ce projet.

► Notre équipe a aussi travaillé à la conception d'un abri acoustique mobile visant à recouvrir pendant la nuit le compartiment moteur des foreuses de production en vue de réduire le bruit émis lors des travaux. Selon les tests effectués, l'abri permet de réduire le bruit d'environ 10 décibels sur les côtés et vers l'arrière de la foreuse. Des tests sont menés afin d'évaluer la viabilité du projet et d'analyser les façons les plus adéquates pour procéder au déplacement des foreuses avec les abris dans la fosse. Notre équipe a aussi travaillé à la fabrication d'un amortisseur de forage visant à réduire le bruit produit par les foreuses. Cet amortisseur permet de réduire le bruit de 8 décibels vers l'avant de la foreuse. Des tests sont en cours sur les foreuses afin de confirmer la performance de chacune des composantes de l'amortisseur.

► Afin d'évaluer nos performances, quatre stations de mesure du bruit sont installées dans la ville de Malartic. Une station mesure le bruit résiduel tandis que les trois autres mesurent le bruit ambiant. Une prise d'échantillons de bruit est réalisée 24 heures sur 24 à chacune des stations. Celles-ci permettent ainsi à notre équipe d'être avisée en temps réel du niveau de bruit généré par les opérations. Lorsque le niveau de bruit augmente, des actions sont automatiquement appliquées. Parmi les mesures correctives possibles, nous comptons l'arrêt de certains équipements durant la nuit, la fermeture de l'une des deux rampes d'accès de la fosse et parfois un « arrêt sonore » complet des opérations minières.

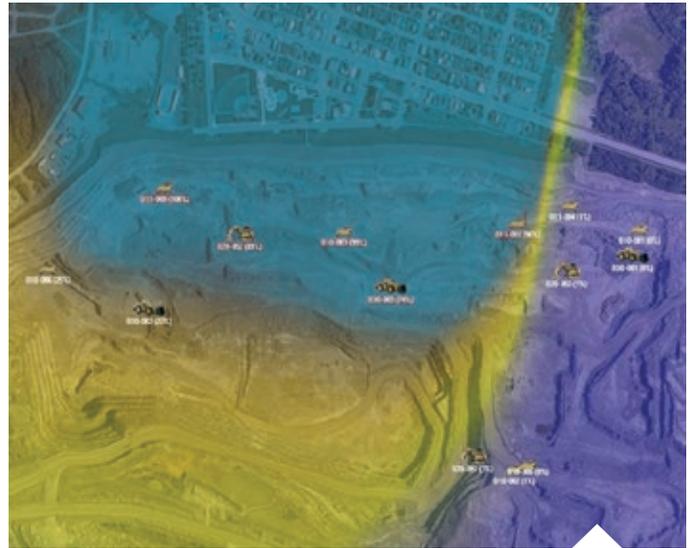
LA GESTION DE LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

Plusieurs efforts ont été déployés afin de mettre en place de nouvelles mesures de mitigation visant à réduire l'émission de poussière ou encore à améliorer les mesures en place.

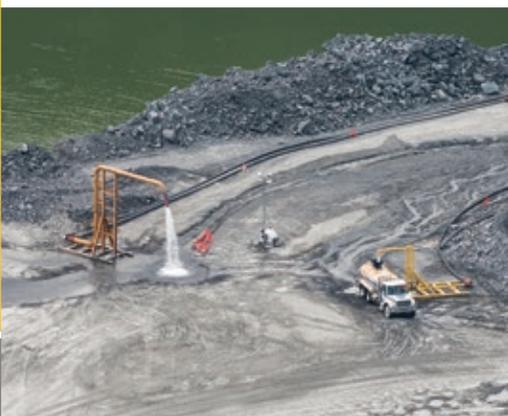
► Au même titre que pour la gestion du bruit, un comité de gestion de la poussière a été mis en place. Sa composition et son rôle sont similaires au comité de gestion du bruit, mais s'applique au volet qualité de l'atmosphère.

► En 2015, la création d'un outil de modélisation permettant d'obtenir un aperçu de la poussière pouvant être générée a été amorcée par le comité et par le personnel de l'équipe d'amélioration continue. Cet outil permet de connaître précisément la direction de la poussière, selon l'emplacement des équipements fixes dans la fosse, telles les foreuses. En nous référant à cet outil, nous pouvons prioriser les actions en fonction des conditions du vent. Cet outil sera en période d'essai terrain en 2016.

► En été, afin de réduire l'émission de poussière, une flotte de dix camions est dédiée à l'arrosage des chemins et de la roche avant le chargement dans les camions de production. Dans l'intention de réduire le temps entre les arrosages, trois points de remplissage ont été ajoutés à même la fosse, leur alimentation en eau étant rendue possible par le dénoyage des puits des anciens chantiers miniers souterrains. En complément, des tests ont été initiés en 2015 avec des canons à eau visant à arroser les surfaces de pelletage avant l'étape de chargement. Ces canons à eau ont l'avantage d'arroser sans arrêt une surface lorsque des travaux y sont effectués. L'alimentation de ces canons s'effectue grâce à la réutilisation de l'eau de dénoyage. Les tests se sont avérés concluants.



Carte interactive de gestion de la qualité de l'atmosphère



► En 2015, les travaux visant à installer une troisième station de suivi de qualité de l'atmosphère ont été amorcés. Cette initiative fait suite aux préoccupations soulevées par les citoyens du quartier Est de la ville de Malartic et à notre intention d'y répondre. Deux stations de la qualité de l'atmosphère situées au parc du Belvédère et au parc Stoykovish recueillent également en permanence des données sur la qualité de l'atmosphère.

L'ensemble des différentes actions menées ainsi que les efforts soutenus de notre équipe ont mené à des résultats positifs. En effet, aucun dépassement n'a été enregistré au niveau de la qualité de l'atmosphère depuis le 8 mai 2015. Nous poursuivons nos efforts en ce sens afin que cette séquence se poursuive en 2016.



LA GESTION DE L'EAU

Pour la mine Canadian Malartic, il importe de gérer efficacement l'eau. Nous nous efforçons constamment de réduire notre consommation totale et de maximiser sa réutilisation. De par nos activités, nous adoptons une approche qui se veut responsable et durable dans la gestion de différents types d'eau.



L'EAU POMPÉE D'ANCIENNES GALERIES SOUTERRAINES

► Comme le fond de la fosse se situe sous le niveau des galeries d'anciennes mines souterraines, il demeure nécessaire de pomper l'eau afin de maintenir ce niveau sous la surface à exploiter. Le pompage de l'eau s'effectue à partir d'un puits des anciennes mines souterraines ayant été en activité de 1935 à 1983. D'une part, un volume de cette eau est utilisé par l'usine de traitement du minerai dans le cadre du procédé du traitement du minerai. D'autre part, le supplément d'eau est pompé en direction du bassin de polissage ou du bassin Sud-Est, dépendamment de sa qualité.

L'EAU DE RUISSELLEMENT DU SITE ET L'EAU DU BASSIN SUD-EST

► L'eau provenant du parc à résidus est dirigée dans le bassin Sud-Est. L'eau recueillie est par la suite pompée vers l'usine de traitement du minerai afin d'être réutilisée ou déversée dans le bassin de polissage lorsque la qualité le permet. Le bassin de polissage correspond au dernier bassin avant le rejet à l'environnement. En 2015, 95 % de l'eau utilisée à l'usine de traitement du minerai provenait du Bassin Sud-Est par recirculation.

L'EAU DU BASSIN JOHNSON

► Le bassin Johnson correspond à une réserve d'eau advenant un incendie. Il s'agit également d'une source d'appoint au cas où un problème d'approvisionnement quelconque surviendrait avec les autres sources d'eau. Le bassin Johnson est alimenté par le ruisseau Raymond.

L'EAU POTABLE

► L'eau potable, dont l'approvisionnement se fait par le réseau d'aqueduc de la municipalité, demeure strictement utilisée pour consommation humaine. En aucun cas, elle n'est utilisée pour le traitement du minerai. Les eaux usées, dites domestiques, sont quant à elles disposées par le réseau d'égout municipal.



Tab.9

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources depuis les quatre dernières années afin d'assurer l'alimentation en eau requise pour les activités de la mine Canadian Malartic.

Tableau 9 :
Prélèvements d'eau (mètres cubes)

SOURCE	2012	2013	2014	2015
BASSIN SUD-EST (a)	6 666 317	10 313 000	12 473 537	12 302 620
PARC À RÉSIDUS	3 333 158	978 483	(b)	(b)
DÉNOYAGE DE LA FOSSE (EAU SOUTERRAINE) (c)	5 726 495	5 512 087	5 890 700	6 088 486
BASSIN JOHNSON (d)	30 460	66 880	78 144	124 724
EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ	25 853	27 414	48 698	23 057
TOTAL	15 782 283	16 897 864	18 491 079	18 538 887

- (a) L'eau prélevée à ce bassin est utilisée à l'usine de traitement du minéral.
- (b) L'eau coule de façon gravitaire vers le bassin Sud-Est.
- (c) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage qui est fait dans le cadre du contrôle de la poussière.
- (d) Proviens des eaux de ruissellement sur le site.



PROJETS RÉALISÉS EN 2015

► Au cours de l'année 2015, nous avons procédé au déplacement du déversoir d'urgence du Bassin Sud-Est. Ce nouvel aménagement vise à améliorer la sécurité de nos installations tout en protégeant l'intégrité des digues. Les travaux liés au nouveau déversoir d'urgence ont été réalisés à la suite du développement du parc à résidus dans l'empreinte de l'ancien bassin de polissage, tel qu'il était prévu au projet initial.

Nous avons aussi procédé à la construction d'un nouveau bassin de polissage. Il est attendu que ce nouveau bassin soit fonctionnel à compter du printemps 2016.

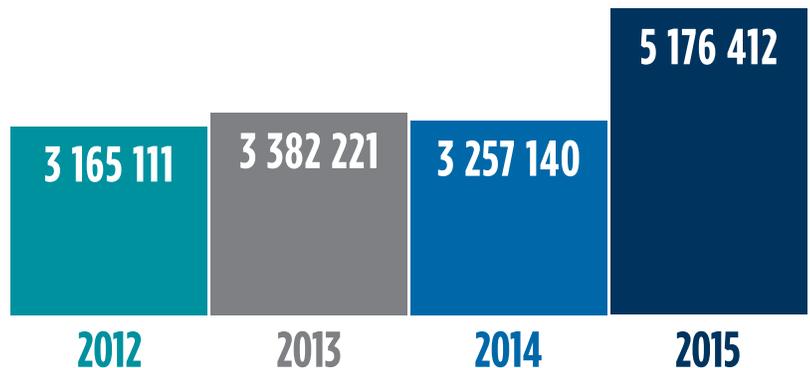
EAU RETOURNÉE À L'ENVIRONNEMENT

► L'effluent du site vers l'environnement se déverse dans le ruisseau Raymond, qui lui se déverse dans la rivière Piché. En 2015, le volume total d'eau déversé correspond à 5 176 412 mètres cube. L'augmentation de la quantité d'eau déversée cette année, comparativement aux années précédentes, s'explique par la plus grande quantité d'eau déversée du bassin Sud-Est. Dans l'intention d'augmenter notre marge de sécurité, nous avons volontairement diminué le niveau d'eau du bassin Sud-Est, déversant ainsi un plus grand volume d'eau. En 2015, nous avons également procédé au réaménagement des installations à l'effluent final en modernisant celles-ci.

Figure 8 :
Effluent de la mine Canadian Malartic

Fig.8

VOLUME DÉVERSÉ
(m³)



En 2015, nous avons poursuivi la mise en opération de l'usine de traitement de l'effluent (UTE). Celle-ci vise à traiter l'eau du Bassin Sud-Est afin que l'eau déversée rencontre en tout temps les normes de qualité de l'eau pouvant être retournée à l'environnement et de minimiser les impacts sur le cours d'eau récepteur.

Depuis 2009, nous prenons soin d'effectuer le suivi de paramètres permettant de déterminer la qualité de l'eau rejetée pour s'assurer qu'elle respecte les normes de rejet applicables. La qualité de l'eau rejetée dans le milieu en 2015 a respecté en tout temps les normes environnementales.



LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Une estimation des émissions de gaz à effet de serre a été faite pour les quatre dernières années. Cette estimation est basée sur les données de consommation de carburant.

Tableau 10 :
Émission de gaz à effet de serre

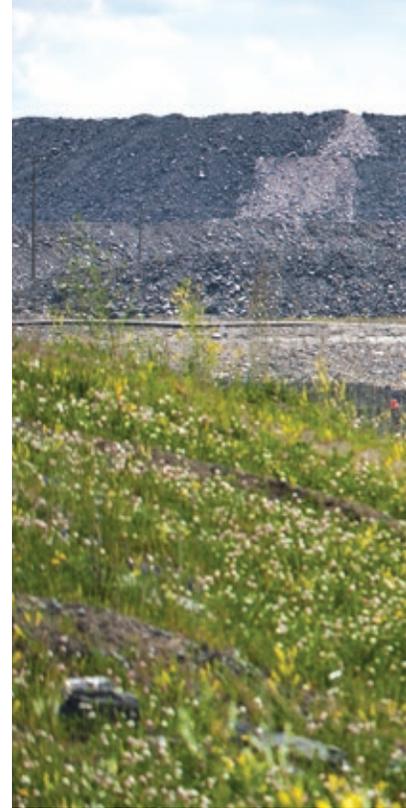
SOURCES DES ÉMISSIONS	ÉQUIVALENT CO ₂ (tonnes)			
	2012	2013	2014	2015
Sources directes¹				
Équipement mobile	114 168	122 723	134 659	135 198
Combustion de gaz par les équipements fixes	6 134	7 965	8 400	7 961
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	4 401	4 928	9 511	7 843
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	N/A	N/A	160	165
Utilisation d'explosifs et de carbonate de sodium	10	6	13	11
TOTAL	124 713	135 622	152 743	151 178
Sources indirectes²				
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	1 218	2 165	2 180	1 590
ÉMISSIONS TOTALES	125 931	137 787	154 923	152 768
Production annuelle (onces)	388 478	475 277	535 470	571 617
Intensité des émissions de GES (kg eCO ₂ /once)	324,2	289,9	289,3	267,3

¹ Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/RDOCECA.pdf

² Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé Tableau A11-6 Données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2013), qui sont disponibles à cette adresse : <https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1>

LA GESTION DES RÉSIDUS, STÉRILES ET MORTS-TERRAINS

En 2014, nous avons déterminé que la meilleure solution pour augmenter le pourcentage solide des résidus de façon à ce qu'il atteigne les 68 % initialement prévus à la conception, passait par une modification importante de l'épaississeur en place. Le pourcentage solide des résidus se situait alors à 60 % en moyenne. Il a été estimé que cette option permettrait de réduire de 33 % le volume d'eau envoyée au parc à résidus, améliorant ainsi la performance des opérations du parc. L'obtention du certificat d'autorisation permettant la réalisation des travaux s'est faite à l'automne 2015. Les travaux de modification de l'épaississeur ont été amorcés vers la fin de l'année, et seront finalisés au printemps 2016.



Le tableau ci-dessous présente en détails les volumes totaux de morts-terrains et de stériles extraits ainsi que le volume total de résidus générés en 2015.

Tableau 11 :

Quantités totales de morts-terrains, de stériles et de résidus en 2015

TYPE DE MATÉRIEL	VOLUME EN TONNES
Morts-terrains extraits	135 071
Stériles extraits (total)	44 571 540
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	4 838 299
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	1 308 669
Stériles déposés sur des haldes à stériles	38 424 572
Résidus épaissis déposés dans une aire de confinement des résidus	19 012 000

Tab.11



LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous accordons une grande importance à la gestion des différentes matières résiduelles. Nous veillons à respecter toutes les exigences réglementaires en matière de production, de contrôle et d'élimination de ceux-ci. Les matières dangereuses résiduelles sont envoyées pour disposition dans des sites autorisés à les recevoir. Des 1 213 tonnes de matières dangereuses produits en 2015, il est à noter qu'un total de 675 267 litres d'huile a été recyclé.

Tab.12

Tableau 12 :
Volume de déchets produit

TYPE DE DÉCHETS	VOLUME GÉNÉRÉ (tonnes)			
	2012	2013	2014	2015
MATIÈRES RÉSIDUELLES	372	423	2 030	3 137
MATIÈRES RÉSIDUELLES DANGEREUSES	2 322	820	724	1 213



Nous considérons le recyclage et la réutilisation des matières résiduelles dans le cadre d'un enjeu de développement durable qui se veut encore plus vaste et qui peut générer des avantages tant économiques qu'environnementaux. Au terme de l'année 2015, notre programme de recyclage a permis d'acheminer 2 794 tonnes de matières résiduelles, soit 89 % de ce qui est produit par la mine Canadian Malartic, vers des centres de recyclage. Entre autres, les pneus hors dimension sont envoyés dans un centre de recyclage spécialisé dans la transformation en produit à valeur ajoutée.

Tab.13

Tableau 13 :
Volume des matières recyclées

TYPE DE MATÉRIEL	VOLUME RECYCLÉ (tonnes)			
	2012	2013	2014	2015
BOIS	473	358	386	409
PAPIER ET PLASTIQUE	78	89	102	154
MÉTAL ET FIL MÉTALLIQUE	1 025	899	1 108	999
PNEUS	S.O.	8	48	170
PNEUS HORS DIMENSION	N/A	N/A	N/A	920
CAOUTCHOUC	N/A	N/A	N/A	142
TOTAL	1576	1 354	1 644	2 794



Penser
— & —
envisager
le futur

LES ACTIVITÉS DE RESTAURATION

Si la fermeture d'une mine est la dernière étape du cycle minier, il n'en demeure pas moins que les activités de restauration du site se doivent d'être planifiées à l'avance. Les choix environnementaux qui y sont liés ne sont donc en rien laissés au hasard. Nous sommes résolus à assurer une gestion responsable, et ce, au-delà de l'exploitation de la mine.

À cet effet, nous collaborons avec l'Institut de recherche en mines et environnement de l'UQAT et de Polytechnique (IRME) afin d'établir la meilleure stratégie d'atténuation des risques à long terme. Plusieurs scénarios de fermeture sont présentement à l'étude afin d'amorcer la restauration progressive à moyen terme. De plus, des essais sont en cours, autant en laboratoire qu'en cellules de terrain, afin de valoriser les rejets miniers (stériles et résidus) pour la restauration du parc à résidus et de la halde à stériles. Nous souhaitons valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels tels que les argiles et les sables et graviers. Les concepts de restauration continueront d'être optimisés durant l'année qui vient.

Dans l'optique de trouver des solutions pratiques et innovantes à nos résidus industriels, nous travaillons également avec des instituts de recherche, tel le Centre technologique des résidus industriels (CTRI), qui est un centre de transfert de technologies visant à stimuler l'innovation et le développement technologique liés à la valorisation des résidus industriels et des ressources sous-utilisées. Nous travaillons aussi avec l'Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM). L'URSTM est impliquée dans la réalisation de projet de recherche et développement et nous assure un soutien au niveau de la mise au point de solutions performantes permettant une gestion intégrée des résidus miniers. À ces deux firmes de recherche avec lesquelles nous travaillons s'ajoute également l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) UQAT-Polytechnique. Axé sur l'environnement et la gestion des rejets miniers, l'IRME vise le développement de solutions environnementales pour l'ensemble du cycle de vie d'une mine.

En date du 31 décembre 2015, le gouvernement du Québec détenait 46 M\$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine Canadian Malartic lorsque celle-ci cessera ses activités.

Performance économique

Une forte performance économique, une responsabilité sociale et une gestion environnementale sont essentiels pour demeurer une organisation qui soit durable. Nous sommes guidés par des principes qui priorisent une gestion rigoureuse des coûts et qui met l'accent sur nos principaux actifs. Par une saine gestion, nous souhaitons nous assurer du meilleur équilibre qu'il soit entre le risque et le rendement. Nous nous concentrons sur une croissance qui se veut à la fois intelligente et rentable.

Tab.14

Tableau 14 :

Valeur économique directe générée
et distribuée par la mine Canadian
Malartic en 2015

REVENUS	860 347 202 \$
COÛT D'OPÉRATION	599 969 276 \$
PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX FOURNISSEURS DE CAPITAUX	178 757 703 \$
PAIEMENTS EFFECTUÉS AU GOUVERNEMENT	
REDEVANCES VERSÉES AU GOUVERNEMENT	15 000 000 \$
TAXES SUR LES SALAIRES (VERSÉE PAR L'EMPLOYEUR)	6 599 037 \$
TAXES SUR LES SALAIRES (VERSÉE PAR LES EMPLOYÉS)	27 536 676 \$
TAXES MUNICIPALES	2 869 330 \$
BAUX MINIERES ET CONCESSIONS D'EXPLORATION	33 877 \$
INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ	862 047 \$

Investissements en matière d'environnement

En 2015, la mine Canadian Malartic a investi plus de 40 millions \$ en matière d'environnement.

Tableau 15 :
Investissements en matière d'environnement en 2015

TYPE D'INVESTISSEMENT	MONTANT VERSÉ
Protection de l'environnement	9 276 405 \$
Gestion de l'environnement	11 046 789 \$
Infrastructures environnementales	15 214 621 \$
Gestion des matières résiduelles	7 047 681 \$
TOTAL VERSÉ :	42 585 496 \$

Tab.15





2015

MINE
CANADIAN
MALARTIC



Imprimé sur du Rolland Dharma Print, certifié FSC® et FSC® Mix, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, Ecologo, Procédé sans chlore et garanti sans forêts tropicales.